

N° DEL 2014.06.04/077

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juin 2014** à 18h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

| CONVOCAATION | |
|---------------------|------------|
| Date | 28/05/2014 |
| Affichage | 28/05/2014 |

| NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
|--|----------|----------------------------|
| En Exercice | Présents | Procurations et Absents |
| 33 | 29 | 4 |

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.

**THEME : AFFAIRES
SCOLAIRES 1.**

**OBJET : PARTICIPATION
AUX VOYAGES SCOLAIRES
POUR L'ANNEE 2014.**

Absents-Excusés :

KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine,
PICAT RE Alessandro.

Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel.



Rapporteur : Fanny BOVETTO.

Pour l'année 2014, et à titre exceptionnelle, la commune de Briançon a souhaité promouvoir les voyages scolaires des écoles publiques avec comme double objectif :

- Que le plus grand nombre d'enfants en bénéficie ;
- Que la participation des familles n'excède pas 100 euros par enfant.

L'enveloppe allouée pour cette opération est de 10 000 euros. Chaque école maternelle bénéficiera d'une somme forfaitaire de 400 euros, y compris pour un voyage à la journée.

En élémentaire, pour des voyages obligatoirement avec nuitées, chaque classe participante bénéficiera d'un montant de 600 euros, dans la limite de deux projets par école.

Les crédits octroyés abonderont les crédits pédagogiques des établissements sous réserve que ces derniers fournissent au service des affaires scolaires les preuves de leur engagement accompagnées du plan de financement du voyage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,


Gérard FROMM



TRANSMIS LE 11 JUIN 2014

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014

NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014